

## UNE RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ SUR LE RENFORCEMENT DE LA RÉADAPTATION

Si dans le passé la réadaptation<sup>1</sup> était perçue comme un service réservé exclusivement aux personnes en situation de handicap et « de luxe », aujourd'hui, le vaste besoin dans l'ensemble de la population est bien reconnu et pris en considération.

La réadaptation est considérée par les cadres politiques internationales (comme dans la Déclaration d'Astana) comme partie intégrante de la couverture sanitaire universelle, au même rang de la promotion de la santé, la prévention, les traitements et les soins palliatifs.

En 2018, Handicap International (HI) a été parmi les organisations fondatrices de la Global Rehabilitation Alliance, qui pendant les années a beaucoup contribué à faire évoluer la conception de ce qu'est la réadaptation.

L'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Initiative 2030 pour la Réadaptation de l'OMS ont permis de développer ce secteur de la santé globale et de renforcer sa mise en œuvre.

Cela est nécessaire car en effet, la majorité des personnes ayant des besoins en réadaptation se trouvent dans les pays à revenu faible ou moyen. 50% d'entre eux ne reçoivent toutefois pas les soins de réadaptation dont ils ont besoin et par conséquent cela les expose à un risque plus élevé de pauvreté, de développer d'autres problèmes de santé et de marginalisation au sein de la société.

Le 2 février 2023, le Conseil exécutif de l'OMS a mis à l'agenda de l'Assemblée mondiale de la Santé une résolution qui vise à renforcer les services de réadaptation dans les systèmes de santé et à la rendre accessibles pour tous et toutes. Cette résolution devrait être discutée et adoptée en mai 2023 par l'ensemble des Etats Membres.

Le projet de résolution présenté au Conseil exécutif de l'OMS inclut l'importance du rôle de la coopération internationale et reconnaît que certains groupes font face à des barrières majeures pour accéder aux services de réadaptation et aux aides techniques. Finalement, le projet de texte demande des rapports réguliers et la mise en place d'un système d'indicateurs pour suivre les progrès.

Cela constitue un pas important pour améliorer l'accès à la réadaptation et pour un bon développement de politiques sanitaires inclusives. En attendant l'adoption de cette résolution en mai, HI est très satisfaite de la collaboration avec les partenaires et les autorités publiques ainsi que des résultats obtenus.

---

<sup>1</sup> La réadaptation inclut la chirurgie corrective et réparatrice, la rééducation à base de physiothérapie et d'ergothérapie.